COMMUNAUTE URBAINE Séance du 01 juin 2023 Dossier n° 27. 20)30488

FINANCES - EXERCICE 2022 - COMPTES DE GESTION - ADOPTION.-

M. Alain FLEURET, Vice-Président.- La communauté urbaine doit adopter son compte administratif 2022.

Le comptable public nous a récemment présenté les comptes de gestion de l'exercice 2022 de la communauté urbaine afin de vérifier que les opérations y figurant étaient conformes à celles du compte administratif du même exercice, selon la procédure prévue par les réglementations relatives à la comptabilité publique.

Il a été constaté que, pour le budget principal et les budgets annexes, les totaux des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés étaient identiques au compte administratif que vous allez arrêter, par ailleurs, par délibération.

Les résultats de clôture des comptes de gestion du comptable public sont arrêtés ainsi :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	+ 29 755 503,64 €	- 17 841 643,60 €	+ 11 913 860,04 €
Assainissement	+ 38 827 377,85 €	- 2 447 094,15 €	+ 36 380 283,70 €
Eau potable	+ 24 467 115,82 €	- 2 790 202,51 €	+ 21 676 913,31 €
Eau zone industrielle	+ 5 071 722,59 €	+ 146 788,08 €	+ 5 218 510,67 €
Transports publics	+ 39 714,80 €	+ 2 645 517,39 €	+ 2 685 232,19€
Collecte et recyclage des déchets	+ 25 464 618,62 €	- 3 825 091,74 €	+ 21 639 526,88 €
ZAE Parc Econormandie	+ 200 072,49 €	- 272 061,31 €	- 71 988,82 €
Château de Gromesnil	+ 3 337,23 €	+ 140 783,61 €	+ 144 120,84 €
ZAC des Courtines	- 2 051,53 €	+ 506 075,46 €	+ 504 023,93 €
ZAC des Jonquilles	- 2 026,77 €	+ 56 009,44 €	+ 53 982,67 €
Parc d'activités nautiques de l'Escaut	+ 66 043,67 €	- 198,72 €	+ 65 844,95 €
Immobilier tertiaire	+ 29 433,92 €	+ 6 832,26€	+ 36 266,18 €
Parc d'activités Jules Durand	+ 1 000 794,06 €	- 998 542,65 €	+ 2 251,41 €
ZAC de l'Ormerie	+ 98,95 €	+ 550,00 €	+ 648,95 €
Hôtel d'Entreprises	+ 406 275,02 €	+ 8 847,44 €	+ 415 122,46 €
Atelier Locatif	+ 365 181,31 €	+ 219 881,68 €	+ 585 062,99 €
Maison pluridisciplinaire	+ 75 480,52 €	+ 289,71 €	+ 75 770,23 €
Opérations immobilières	+ 13 636,44 €	- 9 649,22 €	+ 3 987,22 €

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

ACTE EXÉCUTOIRE

Réception par le Sous-Préfet, le 1 3 JUIN 2023

Publication, le

13 JUIN 2023

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU l'ordonnance n° 2025-1024 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les articles L.1612.1 à L.1612.20 (adoption et exécution du budget) et L.2311.1 à L.2343.2 (Budgets et Comptes) du code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU les instructions comptables M4, M43, M49;

VU les comptes de gestion 2022 présentés par le comptable public;

Son Bureau, réuni le 25 mai 2023, consulté; VU le rapport de M. le Vice-Président; Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'arrêter et d'autoriser la signature des comptes de gestion du comptable public de l'exercice 2022 de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sur la base des résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	+ 29 755 503,64 €	- 17 841 643,60 €	+ 11 913 860,04 €
Assainissement	+ 38 827 377,85 €	- 2 447 094,15 €	+ 36 380 283,70 €
Eau potable	+ 24 467 115,82 €	- 2 790 202,51 €	+ 21 676 913,31 €
Eau zone industrielle	+ 5 071 722,59 €	+ 146 788,08 €	+ 5 218 510,67 €
Transports publics	+ 39 714,80 €	+ 2 645 517,39 €	+ 2 685 232,19€
Collecte et recyclage des déchets	+ 25 464 618,62 €	- 3 825 091,74 €	+ 21 639 526,88 €
ZAE Parc Econormandie	+ 200 072,49 €	- 272 061,31 €	- 71 988,82 €
Château de Gromesnil	+ 3 337,23 €	+ 140 783,61 €	+ 144 1 20, 84 €
ZAC des Courtines	- 2 051,53 €	+ 506 075,46 €	+ 504 023,93 €
ZAC des Jonquilles	- 2 026,77 €	+ 56 009,44 €	+ 53 982,67 €
Parc d'activités nautiques de l'Escaut	+ 66 043,67 €	- 198,72 €	+ 65 844,95 €
Immobilier tertiaire	+ 29 433,92 €	+ 6 832,26€	+ 36 266,18 €
Parc d'activités Jules Durand	+ 1 000 794,06 €	- 998 542,65 €	+ 2 251,41 €
ZAC de l'Ormerie	+ 98,95 €	+ 550,00 €	+ 648,95 €
Hôtel d'Entreprises	+ 406 275,02 €	+ 8 847,44 €	+ 415 122,46 €
Atelier Locatif	+ 365 181,31 €	+ 219 881,68 €	+ 585 062,99 €
Maison pluridisciplinaire	+ 75 480,52 €	+ 289,71 €	+ 75 770,23 €
Opérations immobilières	+ 13 636,44 €	- 9 649,22 €	+ 3 987,22 €

COMMUNAUTE URBAINE

Nombre de Conseillers en Exercice: 129

Ø

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 1er juin, à dix-sept heures, les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 26 mai 2023, se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président. Jean-Baptiste GASTINNE a assuré la Présidence du dossier n° 28.

Etaient présents :

Edouard PHILIPPE; Jean-Baptiste GASTINNE; Clotilde EUDIER; Alain FLEURET; Jérôme DUBOST; Florent SAINT-MARTIN; Cyriaque LETHUILLIER; Michel RATS; Alban BRUNEAU; Hubert DEJEAN DE LA BATIE; Pascal LEPRETTRE; Malika CHERRIERE (à partir de 17h40 examen du dossier n° 23) ; Christian GRANCHER ; Jean-Louis MAURICE ; Jean-Michel ARGENTIN ; François AUBER; Dominique BELLENGER; Gilles BELLIERE; Monique BERTRAND; Laurence BESANCENOT (à partir de 17h44 examen du dossier n° 28); Augustin BŒUF; Pierre BOUYSSET; Sylvie BUREL; Patrick BUSSON; Agnès CANAYER; Corinne CHATEL; Noureddine CHATI; Olivier COMBE; Christine CORMERAIS; André CORNOU; Louisa COUPPEY (à partir de 18h30 examen du dossier n° 30) ; Pascal CRAMOISAN ; Stéphanie DE BAZELAIRE (à partir de 17h44 examen du dossier n° 28) ; Régis DEBONS (jusqu'à 18h48 examen du dossier 46); Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS; Fabienne DELAFOSSE; Jacques DELLERIE; Emmanuel DIARD; Christine DOMAIN; Véronique DUBOIS; Wasil ECHCHENNA; Patrick FONTAINE; Jean-Luc FORT (à partir de 17h25 examen du dossier n° 11); Solange GAMBART; Laurent GILLE (jusqu'à 19h45 examen du dossier n° 70, puis a donné pouvoir à Christine DOMAIN); Carol GONDOUIN; Denis GREVERIE; Marie-Catherine GRZELCZYK (à partir de 17h25 examen du dossier n° 11); Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Annick GUIVARCH; Jocelyne GUYOMAR; Jean-Luc HEBERT; Sophie HERVE; Fanny HEUZE; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Pascal LACHEVRE; Laurent LANGELIER; David LAURENT; Jean-Pierre LEBOURG; Aurélien LECACHEUR; Caroline LECLERCQ; Jean-Paul LECOQ (jusqu'à 17h44 examen du dossier n°28, puis a donné pouvoir à Laurent LOGIOU) ; Jean-Pierre LEDUC ; Patrick LEFEBVRE ; Virginie LEMAITRE-LADOUCE ; Daniel LEMESLE ; Sandrine LEMOINE ; Yann ADREIT ; Raphaël LESUEUR ; Laurent LOGIOU ; Bruno LOZANO ; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE; Jacques MARTIN; Denis MERVILLE (à partir de 17h25 examen du dossier n° 11); Christelle GUEROUT ; Nathalie NAIL (jusqu'à 18h45 examen du dossier n° 42, puis a donné son pouvoir à Sophie HERVE jusqu'à son retour à 19h45 examen du dossier 70) ; Madjid NASSAH ; Oumou NIANG-FOUQUET ; Valérie PETIT (à partir de 17h25 examen du dossier nº 11); Etienne PLANCHON (jusqu'à 20h00 examen du dossier n° 74); Alain RENAUT; Olivier ROCHE; Didier SANSON; Nicolas SIMON; Marc-Antoine TETREL; Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Virginie VANDAELE (jusqu'à 19h15 examen du dossier 69, puis a donné pouvoir à Jérome DUBOST) ; Danièle VASCHALDE ; Martine VIALA ; Nacera VIEUBLE; Anne-Marie VIGNAL; Membres titulaires, Philippe DURECU; Bruno BOUTEILLER; Jean-Marie JEANNE, Membres suppléants.

Etaient absents:

André BAILLARD; Patrick BUCOURT; Thibaut CHAIX; Marie-Claire DOUMBIA; Christian DUVAL; Hervé LEPILEUR; Pierre SIRONNEAU; Sylvain VASSE.

Etaient excusés et non représentés :

Fanny BOQUET, Laëticia DE SAINT NICOLAS; Anne-Virginie LECOURTOIS

Pouvoirs:

Christine MOREL a donné pouvoir à Alban BRUNEAU ; Thérèse BARIL a donné pouvoir à Philippe DURECU ; Frédéric BASILLE a donné pouvoir à Daniel LEMESLE ; Jean-Pierre BONNEVILLE a donné pouvoir à Patrick LEFEBVRE ; Gaëlle CAETANO a donné pouvoir à Denis GREVERIE; Annie CHICOT a donné pouvoir à Gérald MANIABLE; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Jean-Louis MAURICE; Pascal CORNU a donné pouvoir à Jean-Marie JEANNE; Nadège COURCHE a donné pouvoir à Anthony GUEROUT; Isabelle CREVEL a donné pouvoir à Aurélien LECACHEUR ; Hady DIENG a donné pouvoir à Laurent LANGELIER ; Marie-Laure DRONE a donné pouvoir à Brigitte DECHAMPS ; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Marc GUERIN ; Antonin GIMARD a donné pouvoir à Cyriaque LETHUILLIER ; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Bruno BOUTEILLER ; Emilie MASSET a donné pouvoir à Patrick BUSSON; Pierre MICHEL a donné pouvoir à Bruno LOZANO; Stéphanie MINEZ a donné pouvoir à André . CORNOU ; Bineta NIANG a donné pouvoir à Madjid NASSAH ; Dominique PREVOST a donné pouvoir à Oumou NIÂNG-FOUQUET ; Patrick TEISSERE a donné pouvoir à Yves HUCHET.

Augustin BOEUF a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20230188

FINANCES - EXERCICE 2022 - COMPTES DE GESTION - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 96.142 du 24 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU l'ordonnance n° 2025-1024 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU les articles L.1612.1 à L.1612.20 (adoption et exécution du budget) et L.2311.1 à L.2343.2 (Budgets et Comptes) du code général des collectivités territoriales

VU l'instruction budgétaire et comptable M14;

VU les instructions comptables M4, M43, M49;

VU les comptes de gestion 2022 présentés par le comptable public;

Son Bureau, réuni le 25 mai 2023, consulté; VU le rapport de M. le Vice-Président; Après en avoir délibéré,

DECIDE:

- d'arrêter et d'autoriser la signature des comptes de gestion du comptable public de l'exercice 2022 de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole sur la base des résultats ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Budget principal	+ 29 755 503,64 €	- 17 841 643,60 €	+ 11 913 860,04 €
Assainissement	+ 38 827 377,85 €	- 2 447 094,15 €	+ 36 380 283,70 €
Eau potable	+ 24 467 115,82 €	- 2 790 202,51 €	+ 21 676 913,31 €
Eau zone industrielle	+ 5 071 722,59 €	+ 146 788,08 €	+ 5 218 510,67 €
Transports publics	+ 39 714,80 €	+ 2 645 517,39 €	+ 2 685 232,19€
Collecte et recyclage des déchets	+ 25 464 618,62 €	- 3 825 091,74 €	+ 21 639 526,88 €
ZAE Parc Econormandie	+ 200 072,49 €	- 272 061,31 €	- 71 988,82 €
Château de Gromesnil	+ 3 337,23 €	+ 140 783,61 €	+ 144 120,84 €
ZAC des Courtines	- 2 051,53 €	+ 506 075,46 €	+ 504 023,93 €
ZAC des Jonquilles	- 2 026,77 €	+ 56 009,44 €	+ 53 982,67 €
Parc d'activités nautiques de l'Escaut	+ 66 043,67 €	- 198,72 €	+ 65 844,95 €
Immobilier tertiaire	+ 29 433,92 €	+ 6 832,26€	+ 36 266,18 €
Parc d'activités Jules Durand	+ 1 000 794,06 €	- 998 542,65 €	+ 2 251,41 €
ZAC de l'Ormerie	+ 98,95 €	+ 550,00 €	+ 648,95 €
Hôtel d'Entreprises	+ 406 275,02 €	+ 8 847,44 €	+ 415 122,46 €
Atelier Locatif	+ 365 181,31 €	+ 219 881,68 €	+ 585 062,99 €
Maison pluridisciplinaire	+ 75 480,52 €	+ 289,71 €	+ 75 770,23 €
Opérations immobilières	+ 13 636,44 €	- 9 649,22 €	+ 3 987,22 €

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre Le Havre, le 1 3 JUIN 2023 Pour extrait certifié conforme Pour le Président et par délégation

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le Publié le 13 JUIN 2023 13 JUIN 2023

Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

LE HAVRE SEINE

METROPOLE

19 rue G. Braque